RÈGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filière Générale" 2027

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filière Générale" est un concours permettant l'accès en 1ère année post bac à 35 écoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filière Générale :

- Les élèves en **Terminale Générale** inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les élèves préparant un Baccalauréat européen scientifique ainsi que les Bi-Bacs (Abibac, Bachibac, Esabac)
- Les titulaires d'un Baccalauréat Général obtenu en 2026 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours Geipi Polytech à la rentrée 2026 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2027.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement par Internet, sur la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) durant la période prédéfinie par le Ministère.

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours, à régler d'un montant de 60 euros.
Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit absent à l'épreuve écrite ou non, démissionnaire, déplacé dans un autre centre d'écrit, admis ou refusé dans l'une des écoles, ou que les modalités du concours soient modifiées en cas de force majeure.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2026-2027, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes

- Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur Parcoursup dans les délais impartis ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera possible
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les écoles du Geipi Polytech

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la plateforme Parcoursup

1.3 Choix des écoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant de formations du Concours Geipi Polytech qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat en situation de handicap bénéficiant de mesures d'aménagements d'épreuves

Tout candidat bénéficiant de mesures d'aménagements pour l'épreuve écrite devra le signaler lors de son inscription au Concours Geipi Polytech sur Parcoursup ET **devra envoyer les pièces demandées au plus tard le 1er avril 2027** par courriel à l'adresse concours@geipi-polytech.org. Surveillez vos emails, le service concours accusera réception de votre demande : soit il validera votre demande d'aménagement ou le cas échéant il vous demandera des pièces complémentaires.

Important : Tout envoi de documents après la date du 1er avril ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

Documents à envoyer par courriel au service concours :

Le bordereau d'envoi généré et téléchargeable sur Parcoursup sur lequel il est mentionné votre nom, prénom et numéro Parcoursup accompagné :

- **Pour les candidats de Terminale** : du document officiel mentionnant les aménagements accordés pour les épreuves du Baccalauréat
- **Pour les candidats Bac + 1** : du document officiel émis par l'établissement actuel, mentionnant les aménagements accordés pour l'année scolaire 2026-2027

Le service Concours contactera ensuite par email les candidats nécessitant des aménagements particuliers en dehors du temps additionnel (secrétaire, assistant de vie scolaire, ordinateur...), pour demander la confirmation du maintien ou non de ces aménagements pour l'épreuve écrite.
En cas de non-réponse ou de réponse incomplète à la date du 1er avril, le concours se verra le droit de statuer définitivement sur les aménagements accordés.

Information importante concernant les aménagements suivants : secrétaire et assistant :
Il est recommandé aux candidats de venir le jour de l'épreuve écrite avec leur assistant ou secrétaire habituel.
Il ne nous sera pas possible d'assurer la mise en place d'un secrétaire ou assistant adapté dans l'ensemble des centres d'examen. Les candidats concernés seront contactés par le service concours Geipi Polytech afin de trouver une solution permettant le meilleur accompagnement possible lors de l'épreuve écrite.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, le document officiel mentionnant les aménagements accordés.

1.5 Choix du Centre d'écrit

Le choix du centre d'écrit doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports ou de la situation géographique du candidat le jour de l'épreuve.

Si le centre d'écrit choisi est complet ou n'est pas ouvert, le candidat sera convoqué dans l'un des centres les plus proches.

Aucun changement de centre d'écrit ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

Environ 10 jours avant l'épreuve écrite, les candidats doivent se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du concours : www.geipi-polytech.org pour télécharger la convocation indiquant le lieu et l'horaire de l'épreuve écrite.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire pour l'ensemble des candidats

Les matières prises en compte sont :

Notes de Première :

- Spécialités Mathématiques et Physique-Chimie
- Notes de l'épreuve anticipée du baccalauréat de Mathématiques et de Français

Notes de Terminale :

- Spécialité Mathématiques
- 2e spécialité scientifique parmi :
  - Physique-chimie
  - Sciences de l'ingénieur
  - Sciences de la vie et de la terre
  - Numérique et sciences informatiques
  - Biologie-écologie
- Anglais

Cas particuliers :

- Pour les candidats n'ayant pas suivi la spécialité mathématiques en Terminale, les notes de l'option maths complémentaires seront prises en compte
- Pour les candidats n'ayant pas suivi de 2e spécialité scientifique en Terminale en plus des mathématiques, la note de l'option maths expertes sera prise en compte si celle-ci est suivie
- Pour les candidats ayant sélectionné des formations « BIO » : les notes de SVT ou Biologie-écologie de la classe de Première seront prises en compte

Ne seront prises en compte que les notes de Première et de Terminale issues d'un lycée français ou AEFE ou européen scientifique ou Bi-Bacs (Abibac, Bachibac, Esabac).

Le Jury pourra utiliser les notes des bulletins scolaires et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus si elles sont disponibles ; le Jury est susceptible d'utiliser toutes informations supplémentaires disponibles sur Parcoursup.

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

2.2 Deuxième étape : épreuve écrite

Tous les candidats inscrits au Concours Filière Générale 2027 seront convoqués à l'épreuve écrite en présentiel.

D'une durée de 3h, elle aura lieu le **mercredi 28 avril 2027 après-midi**, dans près de 200 centres d'examen en France et à l'étranger.

Elle comporte :

- 1 questionnaire à choix multiples de Mathématiques d'une durée de 1h portant sur le programme commun à la spécialité Mathématiques et à l'option Maths complémentaires
- 2 sujets à choisir, au moment de l'épreuve écrite, parmi les enseignements de spécialité suivants d'une durée de 1h chacun :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de l'ingénieur
  - Sciences de la vie et de la terre / biologie-écologie
  - Numérique et sciences informatiques

Toute fraude durant l'épreuve écrite sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

► **Pour les candidats n'ayant pu se présenter aux épreuves écrites**, le classement final des candidatures recevables sera basé uniquement sur les notes du dossier.
Sont dispensés de plein droit des épreuves écrites, les candidats qui vivent dans un pays qui ne dispose pas de centre d'écrit. Peuvent également solliciter une dispense, les candidats qui justifieront d'un cas de force majeure dûment constaté, en envoyant les justificatifs **avant le 1er mai 2027 midi** (heure de Paris) par courriel à : concours@geipi-polytech.org en s'assurant de recevoir un accusé de réception du courriel. Cette demande restera à l'appréciation souveraine du Jury.

Tout envoi de document après la date du 1er mai 2027 midi ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

3. JURY DU CONCOURS

A partir de la note de dossier et des 3 notes de l'épreuve écrite, le Jury établit les listes des candidats classés.

4. RESULTATS, ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GEIPI POLYTECH

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 1er juin 2027 pour consulter les propositions qui leur sont faites et suivre les instructions de Parcoursup.

Début juin 2027, les candidats pourront consulter leurs notes aux épreuves écrites en se connectant à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org
Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la plateforme Parcoursup pour l'une des écoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'école concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'école.

5. PROTECTION DES DONNEES DES CANDIDATS

L'organisation du Concours Geipi Polytech s'inscrit dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de la plateforme Parcoursup.

ATTENTION !

- *Le Concours Geipi Polytech se réserve le droit de modifier et d'adapter ses modalités de sélection, en accord avec les instances ministérielles.*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les écoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours à la rentrée 2026 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2027. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, contactez le :

Service Concours Geipi Polytech
2 rue Jean Lamour - 54500 Vandœuvre lès Nancy
Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : concours@geipi-polytech.org - Site Internet : www.geipi-polytech.org